



Appel à candidatures n° MT4
« MARCHÉ AUX TRUFFES 2025 »
Ville d'Aix-en-Provence
Place des Prêcheurs
Mercredi 17 décembre 2025

La ville d'Aix en Provence souhaite installer et pérenniser un marché aux truffes sur la Place des Prêcheurs le mercredi qui précède le jour de Noël. Ce marché dédié principalement à la vente de truffes sous toutes ses formes sera composé de 20 emplacements et proposera en complément d'autres produits (poutargue, vins, liqueurs « cognac et armagnac », foie gras, fromage et huile d'olive)

Pour l'attribution des 20 emplacements, nous recherchons :

- **10** commerçants ambulants de **truffes** melanosporum sous toutes ses formes, (avec une dégustation sur place possible) pas de surgelés ni d'arômes artificiels.
- **1** commerçant ambulant de vente de **poutargue**
- **2** commerçants ambulants de vente de **foie gras**
- **3** commerçants ambulants de vente de **vins** (sans consommation sur place)
- **2** producteurs de liqueurs (**cognac, armagnac**) (sans consommation sur place)
- **2** commerçants ambulants de vente **d'huile d'olive**

Date, Horaires et modalités :

- Date du marché aux truffes : Mercredi 17 décembre 2025
- Horaires d'installation : 8h30 à 9h30
- Horaires des ventes : 9h30 à 18h00
- Horaires de remballage : 18h00 à 19h00
- Stands : maximum 4 mètres linéaires sur 2m50 de profondeur
- Pas de stationnement autorisé sur site
- Balance à jour pour la truffe (contrôle de qualité avant l'installation possible)
- Prévoir matériel frigorifique amovible (pas de véhicule sur site)

Redevance : Délibération **DL 2024-509 du 06/12/2024 : 7,10 € / ml / jour**
(soit pour 1 stand de 4 ml : 28,40€)

Critères d'attribution : Le candidat devra fournir des arguments et photographies permettant d'apprécier la qualité et la pertinence de l'offre.

- 1- Qualité globale de la prestation (origine des produits, traçabilité etc)
- 2- Expériences professionnelles et références
- 3- Limitation de l'impact environnemental

Les candidatures sont à adresser par courriel à : commerce-artisanat@mairie-aixenprovence.fr
margognef@mairie-aixenprovence.fr

Ou à déposer au guichet de la Direction Gestion Espace Public, Commerce & Artisanat situé 17 rue Venel, 2^{ème} étage du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : Lundi 17 Novembre 2025 à 12h00

Les candidats devront présenter un dossier de candidature comprenant notamment :

- Une carte de commerçant ambulant en cours de validité
- Attestation sur l'honneur de non condamnation (pour vente de liqueur & vin)
- Un extrait "K bis" du Registre du Commerce (pour les Sociétés) ou extrait D1 du Répertoire des Métiers (pour les artisans) daté de moins de trois mois ou Statut Agricole MSA
- Un avis INSEE (code NAF ou APE) de moins de 3 mois,
- Une attestation d'assurance pour l'exercice d'un commerce non sédentaire, en cours de validité (ou un engagement à l'obtenir avant le début de l'exploitation)
- Copie de la pièce d'identité du ou des gérant(s) mentionné(s) sur le Kbis ou l'extrait D1 du Répertoire des Métiers
- Attestation de propriété des terrains truffiers (si producteur)
- Licence de vente d'alcool à emporter (sauf producteur)